

Le secteur des services financiers continue de se préparer à la transition des taux interbancaires offerts (TIO) vers les taux de référence alternatifs. La présente communication vise à vous transmettre plusieurs messages concernant le calendrier de transition des TIO et les dates d'abandon de ces taux.

### Calendrier et dates d'abandon des taux LIBOR et CDOR

Le 5 mars 2021, l'ICE Benchmark Administration (« IBA »), l'administratrice du taux LIBOR, [a déclaré](#) qu'elle n'avait pas accès aux données nécessaires pour calculer les paramètres du taux LIBOR de manière représentative au-delà des dates d'abandon prévues dans le tableau ci-dessous. Elle devra donc cesser de publier les 35 paramètres du taux LIBOR immédiatement après ces dates.

L'IBA n'a désigné aucun administrateur remplaçant dans son annonce. Elle a également noté que la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (la « FCA »), qui supervise la réglementation de l'IBA, pourrait, à une date ultérieure, utiliser les nouveaux pouvoirs proposés pour exiger que l'IBA publie des paramètres pour un taux LIBOR synthétique.

La FCA a aussi publié [une annonce](#) distincte confirmant que l'IBA l'avait informée de son intention de cesser de fournir les paramètres du taux LIBOR. Bien que la FCA ait déclaré que, sous réserve de l'établissement des nouveaux pouvoirs proposés, elle mènerait une consultation sur la question de l'obligation de produire un taux LIBOR synthétique pour certains termes, elle a confirmé que les 35 paramètres du taux LIBOR ne seraient plus fournis par les administrateurs ou ne seraient plus représentatifs aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

En outre, le 12 novembre 2020, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« Refinitiv »), l'administrateur du taux CDOR, [a annoncé](#) que les termes à six et douze mois de ce taux ne seraient plus publiés après le 17 mai 2021.

| Taux de référence        | Termes                                     | Date à laquelle la publication devrait cesser |
|--------------------------|--|---|
| LIBOR en USD             | 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois,<br>1 jour | 30 juin 2023                                  |
|                          | 1 semaine, 2 mois                          |   |
| LIBOR en livres sterling | Tous les termes                            | 31 décembre 2021                              |
| LIBOR en EUR             |  |   |
| LIBOR en franc suisse    |  |   |
| LIBOR en yen             |  |   |
| CDOR                     | 6 mois et 12 mois                          | 17 mai 2021                                   |

### Avis général concernant certains accords de prêt ou billets à ordre

Il se peut que vous soyez partie à un accord de prêt ou à un billet à ordre faisant référence à un taux LIBOR ou CDOR et pour lequel nous sommes le prêteur unique ou l'agent administratif d'un syndicat de prêteurs. Si cet accord de prêt ou ce billet à ordre nécessite que nous vous fournissions un avis de la déclaration de l'IBA, de la FCA ou de Refinitiv à titre de prêteur ou d'agent administratif, la présente lettre constitue cet avis. Le présent document sert uniquement à vous informer des annonces; il n'a pas d'effet sur les contrats et ne vise pas non plus à faire basculer un contrat vers un taux de référence alternatif pour le moment.

Si vous êtes partie à un accord de prêt ou à un billet à ordre utilisant le taux LIBOR pour un ou plusieurs des termes et des devises énoncés ci-dessus, veuillez noter que le taux LIBOR ne sera peut-être plus un choix possible pour ces devises et ces termes après la date applicable indiquée. De même, si vous êtes partie à un accord de prêt ou à un billet à ordre qui utilise un taux CDOR pour un ou plusieurs des critères susmentionnés, veuillez noter qu'il ne sera peut-être plus possible de choisir le taux CDOR pour ces termes après la date applicable indiquée ci-dessus.

Veuillez noter également que des changements pourraient être apportés aux délais de transition du taux LIBOR ou CDOR indiqués aux présentes et que, par conséquent, les renseignements contenus dans cet avis pourraient être modifiés sans préavis. En vous remettant cet avis, nous ne nous engageons pas à le mettre à jour, ni à fournir des conseils juridiques, financiers ou des conseils en placement sur lesquels vous devriez fonder vos décisions. Vous devriez tirer vos propres conclusions et prendre vos propres décisions concernant les répercussions que l'abandon prévu des taux LIBOR et CDOR pourrait avoir sur toute entente financière à laquelle vous êtes partie. Nous vous invitons à obtenir des conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables, réglementaires ou autres à ce propos auprès d'une ressource indépendante.

### **Où puis-je obtenir de plus amples renseignements à propos de la transition du TIO?**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transition du TIO, visitez le [site Web de BMO sur la transition du TIO](#). Vous pouvez également communiquer avec le Bureau de transition du TIO de BMO, à l'adresse [IBOR.TransitionOffice@bmo.com](mailto:IBOR.TransitionOffice@bmo.com), ou avec votre représentant de la Banque.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bureau de transition du TIO de BMO